

FRAIS DE SCOLARITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT TERTIAIRE ET AIDES PUBLIQUES AUX ÉTUDIANTS ET AUX MÉNAGES

Cet indicateur étudie la relation entre les frais de scolarité annuels demandés par les établissements d'enseignement, les dépenses publiques directes et indirectes destinées aux établissements et les aides publiques accordées aux ménages pour les frais de subsistance des étudiants. Il se penche également sur la question de savoir si les aides financières aux ménages sont accordées sous la forme d'allocations ou de prêts. Est-il approprié de privilégier les bourses, les prêts et autres allocations dans les pays où les établissements réclament des frais de scolarité plus élevés ? Les prêts contribuent-ils à accroître l'efficacité de l'investissement financier dans l'éducation et à transférer une partie du coût de l'éducation aux bénéficiaires de cet investissement ? Ou constituent-ils un moyen moins efficace que les allocations pour encourager les étudiants de condition modeste à poursuivre leurs études ? Sans pouvoir répondre à toutes ces questions, cet indicateur décrit les politiques que les différents pays de l'OCDE appliquent en matière de frais de scolarité et d'aides aux ménages.

Points clés

Graphique B5.1. Frais de scolarité demandés par les établissements publics d'enseignement tertiaire de type A (année scolaire 2003/2004)

Le graphique montre les frais de scolarité demandés par les établissements d'enseignement tertiaire de type A aux étudiants nationaux scolarisés à temps plein. Ces frais sont convertis en équivalents USD sur la base des PPA. Dans les pays indiqués en caractères gras, les frais de scolarité portent sur les établissements publics, bien que plus de deux tiers des étudiants soient inscrits dans un établissement privé indépendant ou subventionné par l'État.

Les frais de scolarité demandés par les établissements d'enseignement tertiaire de type A varient considérablement dans les pays de l'OCDE et les pays partenaires. Les établissements publics ne réclament pas de frais de scolarité dans sept pays OCDE. À titre de comparaison, les frais de scolarité demandés aux étudiants nationaux dépassent la barre des 2 000 USD par an dans un tiers des pays. Parmi les 19 pays membres de l'UE considérés ici, les Pays-Bas et le Royaume-Uni sont les seuls où les établissements subventionnés par l'État réclament aux étudiants nationaux, scolarisés à temps plein, des frais de scolarité supérieurs à 1 000 USD.



Remarque : Ce graphique ne tient pas compte des bourses, subventions ou prêts qui peuvent rembourser tout ou partie des frais de scolarité de l'étudiant bénéficiaire.

1. Les établissements publics n'existent pas à ce niveau d'enseignement ; tous les étudiants sont scolarisés dans des établissements privés subventionnés par l'État.

Source : OCDE. Tableau B5.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2006).

StatLink: <http://dx.doi.org/10.1787/500253272554>

Autres faits marquants

- Dans les pays de l'OCDE où les étudiants doivent s'acquitter de frais de scolarité, les aides publiques sont essentielles, car elles permettent aux individus de faire des études quelle que soit leur situation financière. Par exemple, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni et, dans les pays partenaires, au Chili, des aides publiques strictement réglementées sont destinées au financement des établissements d'enseignement.
- De modestes frais de scolarité demandés par les établissements d'enseignement tertiaire de type A ne vont pas nécessairement de pair avec de faibles aides publiques aux étudiants et aux ménages. À l'exception de l'Islande, tous les pays nordiques, où les établissements ne réclament pas de frais de scolarité, consacrent plus de 10 % de leurs dépenses publiques totales destinées à l'enseignement tertiaire à des bourses et autres allocations pour aider les étudiants à financer leurs frais de subsistance.
- En moyenne, 17 % du budget public de l'enseignement tertiaire est consacré aux aides aux étudiants, aux ménages et à d'autres entités privées. Cette part est égale ou supérieure à 28 % en Australie, au Danemark, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, en Suède et, dans les pays partenaires, au Chili.
- Les prêts d'études peuvent être subventionnés dans des pays où le taux de scolarisation dans l'enseignement tertiaire est élevé. Il est intéressant de constater par exemple que certains pays de l'OCDE qui font état des subventions les plus importantes sous la forme de prêts d'études dans l'enseignement tertiaire, en l'occurrence l'Australie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et la Suède, figurent aussi parmi ceux qui affichent les taux d'accès les plus élevés à ce niveau d'enseignement.

Contexte

Les choix des décideurs concernant les frais de scolarité pratiqués dans les établissements tertiaires ont un impact à la fois sur les coûts à charge des étudiants et sur les budgets des établissements. Comme les aides publiques aux étudiants et aux ménages couvrent une partie du coût privé de l'éducation et des dépenses annexes, elles constituent des leviers politiques que les pouvoirs publics peuvent actionner pour encourager les individus à poursuivre des études, en particulier ceux issus de familles modestes, et, de cette façon, promouvoir l'accès à l'enseignement et l'égalité des chances. Dans ce contexte, l'efficacité des aides publiques doit aussi être évaluée au regard des indicateurs de scolarisation, d'assiduité et d'obtention de diplômes. Les aides publiques jouent de plus un rôle important dans le financement indirect des établissements d'enseignement.

Financer les établissements d'enseignement par l'intermédiaire des étudiants peut également avoir pour effet d'intensifier la concurrence entre ces établissements. En outre, les aides publiques peuvent être un substitut au travail, permettant aux étudiants d'élever leur niveau de formation en leur offrant la possibilité d'étudier à plein temps et de travailler moins pour payer leurs études, voire de les en dispenser totalement.

Le soutien financier apporté par les pouvoirs publics revêt de multiples formes : des subventions attribuées selon le critère de ressources, des allocations familiales versées à tous les étudiants, des allègements fiscaux accordés aux étudiants ou à leurs parents et d'autres transferts aux ménages. Les aides accordées sous conditions de ressources ont plus de chance d'encourager les jeunes ayant de faibles revenus à poursuivre des études que les aides accordées sans conditions particulières, comme les allègements fiscaux ou les allocations familiales. Celles-ci peuvent toutefois contribuer à atténuer les disparités entre les ménages qui ont des enfants scolarisés ou pas.

Observations et explications

Ce qu'inclut et exclut cet indicateur

Cet indicateur présente les frais de scolarité moyens demandés par les établissements publics et privés d'enseignement tertiaire de type A, non par type de programme, mais par type d'établissement, et montre les proportions d'étudiants qui peuvent ou non prétendre à des bourses ou à des allocations pour financer tout ou partie de leurs frais de scolarité. Les montants des frais de scolarité ainsi que les proportions d'étudiants doivent être interprétés avec précaution car ils correspondent à des moyennes pondérées pour les principaux programmes d'enseignement tertiaire de type A et ne couvrent pas tous les types d'établissements d'enseignement.

Cet indicateur mesure aussi la part des dépenses publiques d'éducation transférée aux étudiants, à leur famille et à d'autres entités privées. Certains de ces transferts sont indirectement alloués aux établissements d'enseignement, par exemple lorsqu'ils servent à financer les droits de scolarité. D'autres n'ont aucun rapport avec les établissements d'enseignement, comme les aides destinées à financer les frais de subsistance des étudiants.

Cet indicateur distingue les subventions ou bourses, qui ne sont pas remboursables, et les prêts, par nature remboursables, mais il n'établit pas de distinction entre les diverses formes de subventions ou de prêt telles que les bourses, les allocations familiales et les aides en nature.

Les pouvoirs publics peuvent également apporter un soutien aux étudiants et à leur famille par le biais d'allègements fiscaux et de crédits d'impôt. Ces types de subventions sont exclus de cet indicateur.

Quant aux prêts accordés aux étudiants, l'indicateur présente la valeur totale des prêts afin de fournir des informations sur le niveau d'aide dont bénéficient les étudiants pendant leurs études. Il ne tient pas compte des remboursements qui peuvent pourtant réduire considérablement le coût réel des prêts. Le montant brut des prêts, bourses comprises, permet de mesurer le volume d'aide dont les étudiants bénéficient pendant leurs études. Certes, les remboursements des créances et des intérêts par les emprunteurs devraient être pris en compte pour évaluer le coût net des prêts d'études contractés auprès d'agences publiques ou privées. Toutefois, ces remboursements ne sont pas effectués par ceux qui sont en cours d'études, mais par ceux qui les ont déjà terminées. De plus, dans la plupart des pays, le remboursement de ces prêts ne va pas aux autorités de l'éducation qui ne peuvent donc pas les utiliser pour financer d'autres dépenses d'éducation.

En l'absence de méthodes permettant de calculer le coût net des programmes de prêts d'études dans une perspective de comparaison internationale, les prêts doivent être traités en fonction de l'utilisation probable des données. C'est la raison pour laquelle les indicateurs de l'OCDE incluent le montant global (brut) des bourses et prêts lorsqu'il s'agit de rendre compte de l'aide financière apportée aux individus pendant leurs études.

Il est également fréquent que les pouvoirs publics garantissent le remboursement des prêts accordés aux étudiants par des organismes privés. Dans certains pays de l'OCDE, cette forme d'aide indirecte est aussi importante, sinon plus, que l'aide financière directe aux étudiants. Toutefois, par souci de comparabilité, les indicateurs de l'OCDE ne tiennent compte que des transferts publics aux entités privées destinés à des prêts privés (et non de la valeur totale des prêts correspondants).

Certains pays de l'OCDE éprouvent par ailleurs des difficultés à quantifier les prêts accordés aux étudiants. Une certaine prudence s'impose donc lors de l'analyse des chiffres sur les prêts d'études.

Frais de scolarité annuels moyens demandés dans les établissements tertiaires de type A

Les frais de scolarité moyens demandés par les établissements tertiaires de type A varient considérablement dans les pays de l'OCDE et les pays partenaires. Dans sept des pays de l'OCDE, dont les pays nordiques, la République slovaque et la République tchèque, les établissements publics ne réclament pas de frais de scolarité. En revanche, les frais de scolarité demandés par les établissements publics aux étudiants nationaux dépassent la barre des 2 000 USD par an dans un tiers des pays. Aux États-Unis, les frais de scolarité dont doivent s'acquitter les étudiants nationaux représentent plus de 4 500 USD dans les établissements publics. Parmi les 19 pays membres de l'UE considérés ici, les Pays-Bas et le Royaume-Uni sont les seuls où les frais de scolarité sont supérieurs à 1 000 USD pour les étudiants nationaux scolarisés à temps plein, mais ces frais sont demandés par des établissements subventionnés par l'État (voir le tableau B5.1 et le graphique B5.1).

L'analyse des pratiques des pays de l'OCDE et des pays partenaires ne révèle pas de modèle unique de financement des établissements tertiaires de type A, ni de relation nette entre le montant des

frais de scolarité demandés aux étudiants et le montant de l'aide financière à laquelle ils peuvent prétendre pour financer ces frais. Aussi, les pays de l'OCDE où les frais de scolarité sont élevés ne sont pas nécessairement ceux où proportionnellement plus d'étudiants peuvent prétendre à des bourses/allocations pour financer leurs frais de scolarité. Les cinq pays de l'OCDE où les frais de scolarité demandés par les établissements tertiaires de type A sont supérieurs à 3 600 USD – l'Australie, la Corée, les États-Unis, le Japon et, dans les pays partenaires, le Chili – ont adopté des approches différentes. Au Japon, les pouvoirs publics n'octroient pas de bourses ou d'allocations aux étudiants qui suivent des études tertiaires de type A à temps plein, mais les étudiants brillants qui ont du mal à financer leurs études peuvent prétendre à la réduction, voire à l'exemption de leurs frais de scolarité. En revanche, environ trois étudiants sur quatre en Australie, un étudiant sur deux en Corée et un étudiant sur quatre aux États-Unis peuvent prétendre à des bourses ou à des allocations.

À l'inverse, dans certains des pays où les frais de scolarité demandés par les établissements publics d'enseignement tertiaire de type A sont les plus faibles, des proportions significatives d'étudiants perçoivent des bourses et des allocations qui couvrent totalement les frais de scolarité. Dans la Communauté flamande de Belgique, en Espagne, en France et au Portugal, les frais de scolarité représentent moins de 900 USD par an et, pourtant, 20 % au moins des étudiants perçoivent une aide publique qui leur permet de financer en totalité leurs frais de scolarité (voir le tableau B5.1).

Les frais de scolarité demandés par les établissements d'enseignement varient parfois d'un étudiant à l'autre, y compris à l'intérieur d'un même programme. Dans plusieurs pays, le montant des frais de scolarité varie selon la nationalité des étudiants. En Autriche par exemple, les frais de scolarité moyens demandés par les établissements publics aux étudiants qui ne sont pas ressortissants d'un pays de l'UE ou de l'EEE représentent le double de ceux des autres. Cette forme de différenciation s'observe également en Australie, au Canada, aux États-Unis, en République slovaque, au Royaume-Uni et en Turquie. Elle sera appliquée au Danemark à partir de l'année académique 2006-2007. Dans ces pays, les frais de scolarité varient considérablement selon la nationalité, sauf en République slovaque. Dans les autres pays, les étudiants étrangers peuvent avoir à payer des frais de scolarité qui sont entre deux et dix fois supérieurs à ceux demandés aux étudiants nationaux. L'écart le plus frappant s'observe au Royaume-Uni, où des frais de scolarité de 1 794 USD en moyenne sont réclamés aux ressortissants de pays membres de l'UE, contre 17 784 USD aux étudiants originaires d'autres pays (voir le tableau B5.1). Cette politique de différenciation selon la nationalité permet de réguler l'afflux d'étudiants étrangers (voir l'indicateur C3) sauf si ceux-ci bénéficient d'un soutien financier de leur pays d'origine.

Moyenne annuelle des frais de scolarité dans les établissements privés

Les frais de scolarité annuels demandés par les établissements privés varient sensiblement entre les pays de l'OCDE et les pays partenaires et au sein même des pays. Dans la plupart des pays de l'OCDE et des pays partenaires, les frais de scolarité sont plus élevés dans les établissements privés que dans les établissements publics. La Finlande et la Suède sont les seuls pays où ni les établissements publics ni les établissements privés ne réclament de frais de scolarité. En règle générale, les différences sont les plus marquées entre les pays dans lesquels les établissements privés indépendants d'enseignement tertiaire de type A accueillent les plus fortes proportions d'étudiants. À titre de comparaison, dans la plupart des pays, les frais de scolarité ne varient

guère entre les établissements publics et les établissements privés subventionnés par l'État. Ce phénomène s'explique en partie par le fait que les établissements privés indépendants jouissent d'une plus grande autonomie que les établissements publics et les établissements privés subventionnés par l'État. En Corée et au Japon par exemple, environ trois quarts des étudiants fréquentent des établissements privés indépendants et c'est dans ces deux pays que les écarts entre les établissements privés indépendants sont les plus marqués (voir l'indicateur C2 et le tableau B5.1).

Aides publiques aux ménages et aux autres entités privées

Tous niveaux d'enseignement confondus, les pays de l'OCDE consacrent en moyenne 0,4 % de leur PIB aux aides publiques aux ménages et aux autres entités privées. La part du budget public de l'éducation qui est affectée aux aides aux ménages et aux autres entités privées est nettement plus élevée dans l'enseignement tertiaire que dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. Elle représente 0,25 % du PIB. Dans l'enseignement tertiaire, les aides, en proportion du PIB, sont les plus importantes en Norvège (0,85 % du PIB), suivi par le Danemark (0,80 %), la Nouvelle-Zélande (0,72 %), la Suède (0,61 %) et l'Australie (0,40 %) (voir les tableaux B5.2 et B5.3 sur le Web).

Dans les pays de l'OCDE les aides aux ménages et aux autres entités privées représentent en moyenne 17 % du budget public pour l'enseignement tertiaire (voir le graphique B5.2). En Australie, au Danemark, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, en Suède et, parmi les pays partenaires, au Chili, cette proportion est de 28 % au moins. Seuls la Corée, la Pologne, le Portugal et la Suisse affectent à l'aide aux ménages moins de 5 % de leurs dépenses publiques pour l'enseignement tertiaire (voir le tableau B5.2).

Utilisation des aides publiques : financement des frais de subsistance et de scolarité

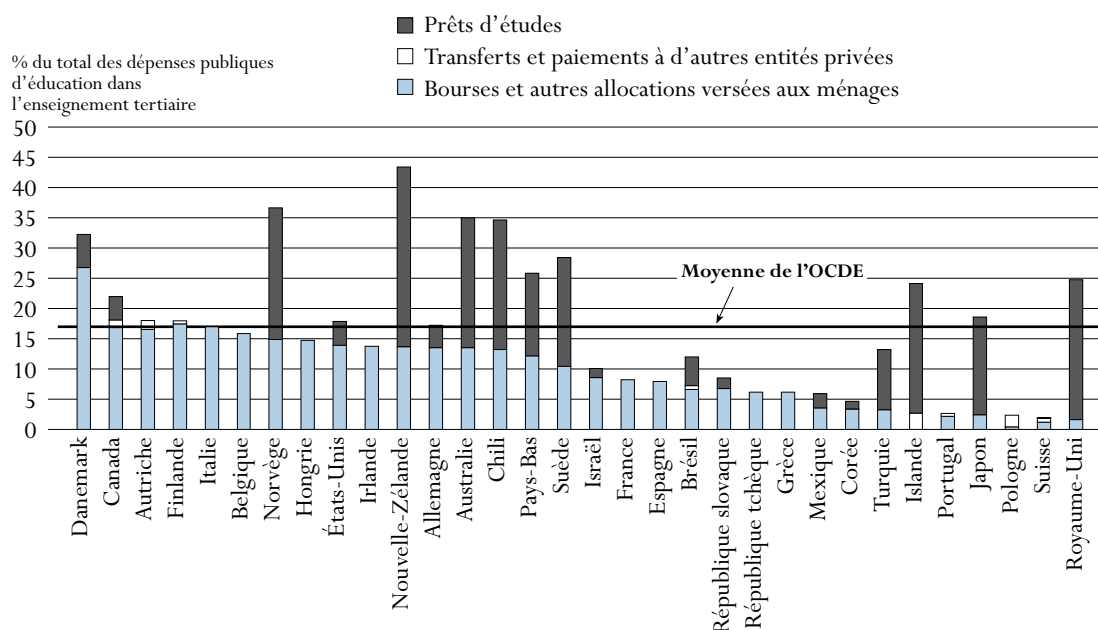
Des frais de scolarité modestes demandés par les établissements ne vont pas nécessairement de pair avec de faibles montants d'aides publiques aux étudiants et aux ménages. À l'exception de l'Islande, tous les pays nordiques, où les établissements ne réclament pas de frais de scolarité, consacrent plus de 10 % de leurs dépenses publiques totales à des bourses et autres allocations destinées à aider les étudiants à financer leurs frais de subsistance. À titre de comparaison, les bourses et allocations ne représentent que 3 % des dépenses publiques totales en Corée (voir les tableaux B5.1 et B5.2).

Dans les pays de l'OCDE où les étudiants doivent s'acquitter de frais de scolarité, les aides publiques sont essentielles, car elles permettent aux individus de faire des études quelle que soit leur situation financière. Par exemple, en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et, dans les pays partenaire, au Chili, les aides publiques sont destinées au financement des paiements aux établissements d'enseignement et sont strictement réglementées (voir les tableaux B5.1 et B5.2). En Australie, le *Higher Education Contribution Scheme* (HECS) permet aux étudiants de choisir un financement différé de l'ensemble de leurs frais de scolarité à travers le système d'imposition lorsque leur revenu annuel aura dépassé un certain seuil. Ils peuvent aussi s'acquitter de leurs frais de scolarité à l'avance, chaque semestre, en bénéficiant d'une réduction de 25 %. Dans le cadre des indicateurs de l'éducation de l'OCDE, le HECS est comptabilisé comme un dispositif de prêts, même si les étudiants ne considèrent pas nécessairement le paiement différé de leur contribution comme un prêt. Dans les pays de l'OCDE où les frais de

scolarité sont très importants, une part des aides publiques aux ménages est en réalité destinée à financer les sommes dues aux établissements d'enseignement, même si cela ne correspond pas nécessairement aux objectifs politiques officiels.

Graphique B5.2. Subventions publiques au titre de l'éducation dans l'enseignement tertiaire (2003)

Subventions publiques aux ménages et autres entités privées au titre de l'éducation en pourcentage du total des dépenses publiques d'éducation dans l'enseignement tertiaire, par type de subvention



Les pays sont classés par ordre décroissant de la part, dans le total des dépenses publiques d'éducation, des bourses et autres allocations versées aux ménages et des transferts et paiements à d'autres entités privées.

Source : OCDE. Tableau B5.2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eq2006).

StatLink: <http://dx.doi.org/10.1787/500253272554>

Formules différentes pour subventionner les frais d'études des étudiants dans les pays de l'OCDE

Dans de nombreux pays de l'OCDE se pose la question de savoir si les aides financières aux ménages doivent essentiellement revêtir la forme d'allocations ou de prêts. Les pouvoirs publics choisissent de subventionner par le biais de différentes formules de bourses et de prêts soit les frais de subsistance des étudiants, soit les coûts de leurs études. Les partisans des prêts d'études font valoir que le budget total des aides destinées aux étudiants serait plus important et les études globalement plus accessibles si les sommes consacrées aux allocations servaient plutôt à garantir ou à subventionner des prêts. En revanche, les adversaires des prêts d'études considèrent que ces derniers sont moins efficaces que les bourses pour encourager les jeunes de condition modeste à poursuivre leurs études. Ils estiment aussi que les prêts peuvent être moins productifs que prévu, en raison des diverses subventions que reçoivent les emprunteurs ou les prêteurs et des frais de gestion qui en résultent. Les spécificités culturelles des populations ou des groupes de population peuvent également influencer sur la volonté des étudiants de contracter un emprunt ou non.

Le graphique B5.2 évalue la part de l'ensemble des aides publiques aux ménages qui est accordée soit sous la forme de prêts, soit sous la forme d'allocations ou de bourses dans l'enseignement tertiaire. Ces deux dernières catégories englobent les allocations familiales et les aides spécifiques, mais pas les allègements fiscaux. La moitié environ des 31 pays de l'OCDE et pays partenaires qui ont fourni des données ne proposent que des bourses, des allocations et des transferts et paiements à d'autres entités privées. Les autres pays accordent également des prêts d'études en plus des bourses et des allocations (excepté l'Islande, qui ne prévoit que des prêts d'études). En général, les pays qui affichent le niveau le plus élevé d'aide publique aux étudiants sont ceux qui pratiquent les prêts d'études. La plupart d'entre eux consacrent également aux bourses et aux allocations une part de leur budget qui est supérieure à la moyenne (voir le graphique B5.2 et le tableau B5.2).

Les gouvernements décident souvent d'appliquer un système de prêts d'études parce qu'ils cherchent à réduire les coûts occasionnés par le développement de leur enseignement tertiaire. En général, ce sont les pays qui affichent les taux de scolarisation les plus élevés dans l'enseignement tertiaire qui accordent le plus d'aides publiques sous la forme de prêts d'études. C'est le cas de l'Australie, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et de la Suède (voir l'indicateur C2). Ce constat comporte des exceptions. Ainsi, la Finlande enregistre un taux très élevé (le troisième parmi les pays de l'OCDE) d'accès aux études tertiaires de type A, mais elle ne propose pas de prêts d'études subventionnés. Quant au Royaume-Uni, il accuse un taux d'accès aux études tertiaires de type A qui est inférieur à la moyenne, mais compte au nombre des pays dont la part des aides publiques accordées sous la forme de prêts d'études est la plus élevée.

Remboursement des prêts

Le remboursement des prêts publics peut constituer un revenu assez considérable pour l'État et peut réduire sensiblement le coût des dispositifs de prêts. Les dépenses d'éducation des ménages telles qu'elles sont présentées ici (voir l'indicateur B3) ne tiennent pas compte des remboursements effectués par les anciens bénéficiaires de prêts publics. Les sommes en question peuvent représenter une charge non négligeable pour les individus. Elles influent donc sur la décision de poursuivre des études tertiaires. Toutefois, dans de nombreux pays de l'OCDE, le remboursement des prêts est fonction du revenu ultérieur des bénéficiaires.

Étant donné que les prêts ne sont remboursés par les anciens étudiants que plusieurs années après avoir été contractés, il est difficile d'estimer le coût réel de ces dispositifs. Le volume des prêts est donc uniquement indiqué en montants bruts. Il n'est pas possible de faire des comparaisons internationales sur le montant des remboursements effectués et des prêts accordés au cours d'une même période de référence, car ces comparaisons sont très sensibles à l'évolution des conditions d'octroi des prêts et du nombre d'étudiants qui en bénéficient.

Différentes formes d'aide publique

Dans 11 des 22 pays de l'OCDE et pays partenaires qui ont fourni des données, les étudiants reçoivent au moins trois des aides spécifiques en espèces ou en nature qui sont reprises dans le graphique B5.3. C'est aux États-Unis, en France, en Hongrie, en Italie, en Norvège et en Turquie que s'observe le plus large éventail d'aides en espèces ou en nature : les étudiants peuvent prétendre à au moins cinq formes d'aides différentes (voir le graphique B5.3). Les formes d'aide les plus courantes (qui sont pratiquées par 11 pays) sont celles au titre du transport et des études à l'étranger.

Graphique B5.3. Subventions publiques aux ménages au titre de l'éducation dans l'enseignement tertiaire

X : ce type de subvention existe
a : ce type de subvention n'existe pas
m : manquant

	Australie	Belgique (Fl.) ¹	Belgique (Fr.)	Canada	Rép. tchèque	Danemark	Finlande	France	Hongrie	Islande	Italie	Japon	Corée	Mexique	Pays-Bas ²	Norvège	Nlle-Zélande	Espagne	Rép. slovaque	Suède	Suisse	Turquie	Royaume-Uni	États-Unis ³	Chili	Israël	
<i>Bourses et autres allocations</i>																											
Bourses d'études et allocations analogues (fellowships, awards, bourses d'entretien, etc.) à affecter au paiement des frais de scolarité	X	X	X	X	a	a	a	a	a	a	X	a	X	X	X	a	X	a	a	a	a	a	X	X	X	X	
Bourses d'études et allocations analogues (fellowships, awards, bourses d'entretien, etc.) sans affectation spécifique, y compris celles destinées aux frais de subsistance	X	X	X	X	X	X	X	X	X	a	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
<i>Subventions spécifiques en espèces ou en nature</i>																											
Logement	X	a	m	m	a	a	X	X	X	a	X	m	m	a	a	X	a	a	X	a	a	X	a	X	a	m	
Subventions spécifiques destinées au transport	X	a	m	m	X	X	a	X	X	a	X	m	m	X	X	X	a	X	X	a	a	m	a	X	a	m	
Subventions spécifiques destinées aux frais médicaux	a	a	a	m	X	a	a	X	a	a	a	m	m	X	a	m	a	a	X	a	a	X	a	X	a	m	
Subventions spécifiques destinées à l'achat de livres et autres fournitures	X	a	a	m	a	a	a	a	X	a	a	m	m	a	a	a	X	X	a	a	a	X	a	X	a	m	
Subventions spécifiques destinées aux activités sociales et récréatives	a	a	m	m	a	a	a	X	X	a	X	m	m	X	a	X	a	a	X	a	a	X	a	X	a	m	
Subventions spécifiques destinées aux d'études à l'étranger, y compris des frais de scolarité y afférant	a	a	a	m	X	a	X	X	X	a	X	m	m	X	a	X	a	a	a	X	a	X	a	X	X	m	
Autres subventions spécifiques	a	a	X	m	a	a	X	X	X	a	X	m	m	a	a	X	a	a	m	a	a	X	a	X	m	m	
<i>Allocations familiales ou allocations pour enfant liées au statut d'élève/étudiant</i>																											
Allocations familiales ou allocations pour enfant liées au statut d'élève/étudiant	X	X	X	m	X	a	a	m	a	a	X	a	a	a	X	X	X	a	X	X	X	a	X	a	a	a	
<i>Prêts d'études publics et privés</i>																											
Prêts d'études publics destinés aux frais de scolarité uniquement	X	a	m	m	a	a	a	a	a	X	a	a	m	X	a	X	X	a	a	a	a	X	a	X	X	X	
Prêts d'études publics sans affectation spécifique, y compris ceux destinés aux frais de subsistance	a	a	m	m	a	X	a	a	X	X	X	X	m	a	X	X	X	a	X	X	X	X	X	X	X	X	
Prêts d'études octroyés par des institutions financières privées garantis par l'État ou par des subventions publiques	X	X	a	X	a	a	X	a	a	a	X	a	m	a	a	a	a	m	a	a	a	a	a	X	a	a	
Prêts d'études privés sans subventions, ni garanties publiques	a	m	m	X	a	X	a	m	a	a	X	m	m	X	X	m	a	m	m	a	X	m	a	X	X	a	
<i>Crédits d'impôt ou allègements fiscaux (hors du cadre actuel de la collecte de données UOE)</i>																											
Crédits d'impôt ou allègements fiscaux au titre des frais de scolarité	X	X	m	X	a	a	a	a	X	a	X	a	m	a	X	a	a	a	a	a	a	a	a	X	m	a	
Crédits d'impôt ou allègements fiscaux consentis aux familles au titre de l'aide aux élèves/étudiants	a	X	m	X	X	a	a	X	a	a	X	m	m	a	X	a	a	a	X	a	X	a	a	a	m	a	
Autres crédits d'impôt et allègements fiscaux	a	a	m	m	a	a	X	a	a	a	X	m	a	a	a	X	a	a	X	a	a	a	a	a	m	a	

1. Les subventions spécifiques en espèces ou en nature ne sont pas versées aux élèves/étudiants, mais aux établissements qui affectent un budget aux services auxiliaires destinés à leurs effectifs (service social pour les étudiants).
2. Niveau CITE 5B non compris dans l'enseignement tertiaire
3. Les subventions en espèces ou en nature sont proposées uniquement dans certains établissements et non au niveau du système fédéral.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2006).

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/500253272554>

Viennent ensuite les subventions spécifiques au titre du logement et des activités sociales et récréatives, qui sont respectivement proposées dans neuf et huit pays de l'OCDE et pays partenaires. Seuls six des pays pour lesquels des données sont disponibles prévoient d'autres subventions spécifiques au titre des frais médicaux (les États-Unis, la France, le Mexique, la République slovaque, la République tchèque et la Turquie) et de l'achat de livres et de fournitures (l'Australie, l'Espagne, les États-Unis, la Hongrie, la Nouvelle-Zélande et la Turquie). Dans de nombreux pays, les données concernant les subventions spécifiques, en particulier celles en nature plutôt qu'en espèces, sont absentes. Ces aides spécifiques existent au Canada, en Corée, au Japon, au Royaume-Uni et, parmi les pays partenaires, en Israël, mais elles ne peuvent être quantifiées et sont déclarées manquantes dans le graphique B5.3.

La moitié des pays de l'OCDE et des pays partenaires accordent des allocations familiales ou pour enfant sous condition de scolarisation de l'enfant. Selon les pays, toutefois, ces allocations peuvent être attribuées soit à la famille dans laquelle l'enfant a grandi (par exemple les parents de l'enfant), soit à la famille de l'étudiant adulte (par exemple le conjoint ou l'enfant de l'étudiant). Les allègements fiscaux sont des subventions importantes, mais ils sont moins courants que ces allocations. La plupart des bourses et allocations sont assorties de critères liés aux ressources ou autres, mais il n'en va pas de même pour les allègements fiscaux et les allocations familiales qui ne tiennent généralement pas compte des besoins et des revenus des étudiants et de leur famille. Les allègements fiscaux figurent font partie du système d'aide aux étudiants en Australie, en Belgique (Communauté flamande), au Canada, aux États-Unis, en Finlande, en France, en Hongrie, en Italie, en Norvège, aux Pays-Bas, en République slovaque, en République tchèque et en Suisse (voir le graphique B5.3). Dans certains pays, le remboursement des prêts d'études par les anciens étudiants est assorti d'allègements fiscaux. Les allègements fiscaux n'existent pas ou sont négligeables au Danemark, en Espagne, au Mexique, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni, en Suède, en Turquie et, dans les pays partenaires, en Israël.

Définitions et méthodologies

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2003 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2005 (pour plus de précisions, voir l'annexe 3, www.oecd.org/edu/eag2006). Les données sur les frais de scolarité demandés par les établissements d'enseignement se rapportent à l'année académique 2003-2004 et proviennent d'une enquête spéciale réalisée en 2006. Les montants des frais de scolarité et les proportions d'étudiants correspondantes doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où ils résultent d'une moyenne pondérée des principaux programmes tertiaires de type A et qu'ils ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement.

Les aides publiques aux ménages comprennent : *i*) les allocations et les bourses, *ii*) les prêts d'études publics, *iii*) les allocations familiales ou allocations pour enfant sous condition de scolarisation de l'enfant, *iv*) les aides publiques en espèces ou en nature expressément destinées à couvrir les frais de logement et de transport, les frais médicaux, l'achat de livres et de fournitures et les dépenses afférentes aux activités sociales, récréatives et autres et *v*) les subventions destinées à la prise en charge des intérêts sur les prêts privés.

Les dépenses afférentes aux prêts d'études sont indiquées en valeur brute, à savoir sans déduire, ou exprimer en chiffres nets, les remboursements ou les versements d'intérêts effectués par

B5

les emprunteurs (étudiants ou ménages). En effet, c'est le montant brut des prêts, y compris les bourses et allocations, qui constitue la variable pertinente pour évaluer l'aide financière accordée aux étudiants pendant leurs études.

Les coûts publics afférents aux prêts privés garantis par les pouvoirs publics sont inclus en tant que subventions à d'autres entités privées. Contrairement aux prêts publics, seul le coût net de ces prêts est inclus.

La valeur des allègements fiscaux ou des crédits d'impôt dont bénéficient les ménages et les étudiants n'est pas incluse.

Il y a lieu de noter que les données figurant dans des éditions antérieures de cette publication ne sont pas toujours comparables aux données de la présente édition en raison de la modification des définitions et du champ couvert, intervenue après l'étude de comparabilité des dépenses de l'OCDE (pour des précisions sur les changements introduits, voir l'annexe 3, www.oecd.org/edu/eag2006).

Autres références

D'autres références pertinentes pour cet indicateur peuvent être consultées sur le Web :
<http://dx.doi.org/10.1787/500253272554>

- **Tableau B5.3. Subventions publiques aux ménages et autres entités privées, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB, pour l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire (2003)**

Tableau B5.1.
Estimation des frais de scolarité annuels moyens demandés dans les établissements
d'enseignement tertiaire de type A (année scolaire 2003-2004)

Convertis en équivalents dollars ÉU sur la base des PPA, par type d'établissement, calculs fondés sur des équivalents temps plein

Les montants des frais de scolarité et les proportions d'étudiants correspondantes doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où ils résultent d'une moyenne pondérée des principaux programmes tertiaires de type A et qu'ils ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement. Toutefois, les montants indiqués peuvent être considérés comme de bonnes estimations et montrent les différences, entre les pays, de montants de frais de scolarité demandés par les principaux établissements d'enseignement et pour la majorité des étudiants.

	Pourcentage d'étudiants à temps plein inscrits :		ÉTABLISSEMENTS PUBLICS				Commentaires	
	dans des établissements publics	dans des établissements privés	Frais de scolarité annuels moyens (en USD) demandés par les établissements (étudiants à temps plein)	Pourcentage d'étudiants				
				bénéficiaires d'allocations ou de bourses couvrant totalement les frais de scolarité	bénéficiaires d'allocations ou de bourses couvrant partiellement les frais de scolarité	non bénéficiaires d'allocations ou de bourses au titre des frais de scolarité		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
Pays membres de l'OCDE	Australie	99.9	0.1	5 289	n	27.2	72.8	Frais de scolarité de 3 781 dollars ÉU pour les ressortissants nationaux et de 10 825 dollars ÉU pour les ressortissants étrangers.
	Autriche	90.0	10.0	853	m	m	m	Frais de scolarité de 800 dollars ÉU pour les étudiants de l'UE/EEE et de 1 600 dollars ÉU pour les autres.
	Belgique (Fl.) ¹	48.8	51.2	540	21.5	1.0	77.5	
	Belgique (Fr.) ¹	34.2	65.8	658	12.0	x(4)	88.0	
	Canada	m	m	3 267	m	m	m	Frais de scolarité de 2 967 dollars ÉU pour les ressortissants nationaux et de 7 931 dollars ÉU pour les autres.
	Rép. tchèque	95.0	5.0	Pas de frais	a	a	a	
	Danemark	99.7	0.3	Pas de frais	a	a	a	
	Finlande	87.0	13.0	Pas de frais	a	a	a	
	France	90.0	10.0	De 156 à 462	24.6	x(6)	75.4	Seulement les universités. Les frais de scolarité incluent 86% des élèves scolarisés dans les institutions publiques du tertiaire-type A.
	Allemagne	m	m	m	m	m	m	
	Grèce	m	m	m	m	m	m	
	Hongrie	88.3	11.7	351	m	m	m	Le terme « frais de scolarité » n'est pas employé. Cependant, la formation d'environ 85% des étudiants est financée par l'État (dans une proportion limitée fixée au niveau national), le reste d'entre eux payant une contribution appelée « remboursement des coûts » (perçue par les institutions elles-mêmes). Le montant annuel du « remboursement des coûts » varie selon les institutions et selon le domaine de formation.
	Islande	87.0	13.0	Pas de frais	a	a	a	
	Irlande	m	m	m	m	m	m	
	Italie	93.7	6.3	983	9.4	9.5	81.1	
	Japon	24.9	75.1	3 747	n	n	100.0	La moyenne annuelle exclut les droits d'inscription demandés par les établissements la première année (2 171 dollars ÉU en moyenne).
	Corée	22.3	77.7	3623 [1955 à 7743]	9.8	34.4	55.8	La moyenne est calculée sur base des programmes de premier cycle et exclut les frais d'inscription demandés par les établissements la première année.
	Luxembourg	a	a	a	a	a	a	
	Mexique	66.1	33.9	m	n	n	100.0	
	Pays-Bas	a	100.0	a	a	a	a	
Nouvelle-Zélande ²	98.1	1.9	2 538	1.0	30.0	69.0	Les frais de scolarité annuels moyens excluent les étudiants ressortissants étrangers.	
Norvège	88.0	12.0	Pas de frais	a	a	a		
Pologne	m	m	m	m	m	m		
Portugal	72.1	27.9	868	19.2	n	80.8		
Rép. slovaque	99.3	0.7	Pas de frais	a	a	a	Frais de scolarité moyens de 182 dollars ÉU demandés à certains étudiants hors UE/EEE.	
Espagne	87.4	12.6	801 [668 à 935]	20.0	11.0	69.0		
Suède	93.3	6.7	Pas de frais	a	a	a		
Suisse	95.0	5.0	De 566 à 1 132	12.8	n	87.2		
Turquie	100.0	n	274	n	n	100.0	Frais de scolarité de 264 dollars ÉU pour les ressortissants nationaux et de 864 dollars ÉU pour les autres.	
Royaume-Uni	a	100.0	a	a	a	a		
États-Unis	69.2	30.8	4 587	x(5)	77.0	23.0	Les frais de scolarité annuels moyens incluent uniquement les coûts relatifs aux étudiants nationaux (résidant dans le pays). Les étudiants nationaux résidant hors du pays paient en moyenne 12 320 dollars ÉU.	
Pays partenaires	Chili	30.1	69.1	3 845	m	m	m	
	Israël	11.1	88.9	2 300	m	m	m	

1. Les frais de scolarités des différents programmes sont identiques dans les établissements publics et dans les établissements privés. Cependant, la répartition des étudiants varie entre ces deux types d'institution, ce qui explique la différence entre les moyennes pondérées.

2. Les programmes de recherche de haut niveau sont inclus dans les programmes tertiaires de type A.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2006).

Les symboles représentant les données manquantes sont présentés dans le Guide du lecteur.

Tableau B5.1. (suite)

**Estimation des frais de scolarité annuels moyens demandés dans les établissements
d'enseignement tertiaire de type A (année scolaire 2003-2004)**

Convertis en équivalents dollars EU sur la base des PPA, par type d'établissement, calculs fondés sur des équivalents temps plein

Les montants des frais de scolarité et les proportions d'étudiants correspondantes doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où ils résultent d'une moyenne pondérée des principaux programmes tertiaires de type A et qu'ils ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement. Toutefois, les montants indiqués peuvent être considérés comme de bonnes estimations et montrent les différences, entre les pays, de montants de frais de scolarité demandés par les principaux établissements d'enseignement et pour la majorité des étudiants.

	ÉTABLISSEMENTS PUBLICS				Commentaires
	Frais de scolarité annuels moyens (en USD) demandés par les établissements (étudiants à temps plein) (7)	Pourcentage d'étudiants			
		bénéficiaires d'allocations ou de bourses couvrant totalement les frais de scolarité (8)	bénéficiaires d'allocations ou de bourses couvrant partiellement les frais de scolarité (9)	non bénéficiaires d'allocations ou de bourses au titre des frais de scolarité (10)	
OECD countries					
Australie	13 420	n	n	100.0	Frais de scolarité de 13 420 dollars EU pour les ressortissants nationaux et étrangers.
Autriche	800	m	m	m	
Belgique (Fl.) ¹	536	18.6	0.9	80.5	Non compris les établissements privés indépendants
Belgique (Fr.) ¹	751	x(4)	x(4)	x(6)	
Canada	m	m	m	m	
Rép. tchèque	3 449	m	m	m	
Danemark	m	m	m	m	
Finlande	Pas de frais	a	a	a	
France	De 500 à 8 000	m	m	m	
Allemagne	m	m	m	m	
Grèce	m	m	m	m	
Hongrie	991	m	m	m	Le terme « frais de scolarité » n'est pas employé. Cependant, la formation d'environ 60% des étudiants est financée par l'État (dans une proportion limitée fixée au niveau national), le reste d'entre eux payant une contribution appelée « remboursement des coûts » (perçue par les institutions elles-mêmes). Le montant annuel du « remboursement des coûts » varie selon les institutions et les domaines de formation.
Islande	3000 [2100 à 4400]	m	m	m	
Irlande	m	m	m	m	
Italie	3 992	6.7	1.4	91.9	
Japon	5 795 [4 769 à 25 486]	n	n	100.0	La moyenne annuelle n'inclut pas les frais d'inscription demandés par les établissements la première année (2 030 dollars EU en moyenne) et les frais d'abonnement aux installations (1 438 dollars EU en moyenne).
Corée	6 953 [2 143 à 9 771]	3.9	24.5	71.6	La moyenne est calculée sur base des programmes de premier cycle et exclut les frais d'inscription demandés par les établissements la première année.
Luxembourg	a	a	a	a	
Mexique	m	5.0	n	95.0	
Pays-Bas	1 565	82.5	2.5	15.0	
Nouvelle-Zélande ²	3 075	n	26.0	74.0	Les frais de scolarité annuels moyens excluent les étudiants ressortissants étrangers.
Norvège	De 4 000 à 6 500	m	m	m	Chiffres approximatifs pour les programmes de premier et de deuxième cycle (bachelor's et master's degrees) dans les principaux établissements privés.
Pologne	m	m	m	m	
Portugal	3 803	2.4	11.7	85.9	
Rép. slovaque	m	m	m	m	
Espagne	m	n	4.7	95.3	
Suède	Pas de frais	a	a	a	
Suisse	m	m	m	m	
Turquie	De 9 303 à 11961	1.0	14-19	80-85	
Royaume-Uni	1 794	m	m	m	La moyenne annuelle exclut les frais de scolarité compris entre 10 348 et 17 874 dollars EU qui sont demandés aux étudiants hors EU/EEE (soit 10 pour cent des effectifs).
États-Unis	17 777	x(9)	87.0	13.0	Les frais de scolarité annuels moyens incluent uniquement les étudiants nationaux (résidant dans le pays).
Pays partenaires					
Chili	3 822	m	m	m	
Israël	2 442	m	m	m	La moyenne annuelle exclut les frais de scolarité demandés par les établissements privés indépendants (16% des effectifs inscrits dans les établissements privés, frais de scolarité compris entre 5 432 et 7 023 dollars EU).

1. Les frais de scolarités des différents programmes sont identiques dans les établissements publics et dans les établissements privés. Cependant, la répartition des étudiants varie entre ces deux types d'institution, ce qui explique la différence entre les moyennes pondérées.

2. Les programmes de recherche de haut niveau sont inclus dans les programmes tertiaires de type A.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2006).

Les symboles représentant les données manquantes sont présentés dans le Guide du lecteur.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/500253272554>

Tableau B5.2.
Subventions publiques aux ménages et autres entités privées, en pourcentage des dépenses publiques totales
d'éducation et du PIB, pour l'enseignement tertiaire (2003)

Dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement et subventions aux ménages et autres entités privées

	Dépenses directes au titre des établissements	Subventions à des entités privées au titre de l'éducation						Subventions aux entités privées au titre de l'éducation, en pourcentage du PIB
		Aide financière aux étudiants				Transferts et paiements à d'autres entités privées	Total	
		Bourses et autres allocations versées aux ménages	Prêts d'études	Total	Bourses et autres allocations versées aux ménages au titre des établissements d'enseignement			
Pays membres de l'OCDE								
Australie	65.0	13.5	21.5	35.0	1.2	n	35.0	0.40
Autriche	82.0	16.6	a	16.6	m	1.4	18.0	0.23
Belgique	84.2	15.8	n	15.8	4.6	n	15.8	0.21
Canada ^{1,2}	78.0	16.8	3.9	20.7	m	1.3	22.0	0.38
Czech Republic	93.8	6.2	a	6.2	m	n	6.2	0.06
Danemark	67.8	26.8	5.5	32.2	m	n	32.2	0.80
Finlande	82.1	17.4	n	17.4	n	0.5	17.9	0.37
France	91.8	8.2	a	8.2	2.6	a	8.2	0.10
Allemagne	82.8	13.5	3.7	17.2	n	n	17.2	0.20
Grèce	94.0	6.0	m	6.0	m	a	6.0	0.07
Hongrie	85.3	14.7	a	14.7	n	n	14.7	0.18
Islande ²	75.9	n	21.4	21.4	n	2.7	24.1	0.33
Irlande	86.2	13.8	n	13.8	4.3	n	13.8	0.15
Italie	83.0	17.0	n	17.0	5.2	n	17.0	0.14
Japon ²	81.4	2.4	16.2	18.6	m	n	18.6	0.11
Corée	95.4	3.3	1.2	4.6	2.9	0.1	4.6	0.03
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	94.1	3.5	2.4	5.9	1.1	n	5.9	0.06
Pays-Bas	74.1	12.1	13.7	25.9	1.4	m	25.9	0.34
Nouvelle-Zélande	56.6	13.7	29.8	43.4	m	a	43.4	0.72
Norvège	63.3	14.9	21.8	36.7	m	n	36.7	0.85
Pologne	97.7	0.4	a	0.4	m	2.0	2.3	0.02
Portugal	97.4	2.2	a	2.2	m	0.5	2.6	0.03
Rép. slovaque ²	91.5	6.8	1.8	8.5	m	a	8.5	0.07
Espagne	92.1	7.9	n	7.9	2.4	n	7.9	0.08
Suède	71.6	10.4	18.0	28.4	a	a	28.4	0.61
Suisse	98.0	1.2	0.1	1.3	m	0.6	2.0	0.03
Turquie	86.8	3.2	10.0	13.2	n	m	13.2	0.16
Royaume-Uni	75.3	1.6	23.2	24.7	0.7	n	24.7	0.26
États-Unis	82.2	13.9	3.9	17.8	m	a	17.8	0.26
Moyenne de l'OCDE	83.1	9.8	7.1	16.6	1.6	0.3	16.9	0.25
Pays partenaires								
Brazil ¹	88.0	6.6	4.7	11.3	n	0.6	12.0	0.11
Chili ³	65.4	13.2	21.4	34.6	10.2	m	34.6	0.18
Israël	89.9	8.6	1.5	10.1	8.6	n	10.1	0.13
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m

1. Année de référence : 2002.

2. Certains niveaux d'enseignement se confondent. Pour plus de détails, voir le code « x » dans le tableau B1.1a.

3. Année de référence : 2004.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2006).

Les symboles représentant les données manquantes sont présentés dans le Guide du lecteur.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/500253272554>

RÉFÉRENCES

- Coulombe, S., J-F. Tremblay et S. Marchand** (2004), *Performances en littératie, capital humain et croissance dans quatorze pays de l'OCDE*, Statistique Canada/Développement des ressources humaines Canada, Ottawa.
- Cosnefroy, O. et T. Rocher** (2004), "Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire: nouvelles analyses, mêmes constats", *Éducation & formations*, n°70.
- De la Fuente, A. et A. Ciccone** (2003), *Human Capital in a Global and Knowledge-Based Economy: Final Report*, Commission Européenne, DG Affaires Économiques, Bruxelles.
- Feinstein, L. et al.** (2005), "The Effects of Education on Health: Concepts, Evidence and Policy Implications", article présenté lors du Symposium OCDE/CERI sur les résultats sociaux de l'apprentissage, Copenhague, 23-24 Mars 2006.
- Friedman T.** (2005), *The World Is Flat – A Brief History of the Twenty-First Century*, Farrar, Straus & Giroux, New York.
- Garet, M.S. et B. Delaney** (1988), "Students' Courses and Stratification", *Sociology of Education*, Vol. 61, pp. 61-77.
- Groot, W. et H.M. van den Brink** (2004), "The Health Effects of Education: Survey and Meta-Analysis", SCHOLAR Working Paper 50/04, Faculté d'Économie, Université d'Amsterdam, Amsterdam.
- Grossman, M. et R. Kaestner** (1997), "Effects of Education on Health" in J.R. Behrman et N. Stacey (éds.), *The Social Benefits of Education*, The University of Michigan Press, Ann Arbor, Michigan.
- Hammond, C.** (2002), "Learning to be Healthy", Brief No. RCB07, Institute of Education, Londres.
- Jackson, G.** (1975), "The Research Evidence on the Effects of Grade Retention", *Review of Educational Research*, Vol. 45, pp. 613-635.
- Jimerson, S.R.** (2001), "Meta-Analysis of Grade Retention Research: Implications for Practice in the 21st Century", *School Psychological Review*, Vol. 30, No. 3, pp. 420-437.
- Kelo, M., U. Teichler et B. Wächter** (eds.) (2005), "EURODATA: Student Mobility in European Higher Education", Verlags- und Mediengesellschaft, Bonn, 2005.
- Krueger, A.B. et M. Lindhal** (2001), "Education and Growth: Why and for Whom?", *Journal of Economic Literature*, Vol. 39, No. 4, American Economic Association, Nashville Tennessee, pp. 1101-1136.
- Lucas, S.R.** (2001), "Effectively Maintained Inequality: Education Transitions, Track Mobility, and Social Background Effects", *American Journal of Sociology*, Vol. 106, pp. 1642-1690.
- The Nuffield Foundation** (2004), "Time Trends in Adolescent Well-Being", *2004 Seminars on Children and Families: Evidence and Implications*, The Nuffield Foundation, Londres.
- Ministry of Education of China, Department of Planning** (2006), "Essential Statistics of Education in China", Ministry of Education of China, Beijing.
- OCDE** (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) (2001a), *The New Economy: Beyond the Hype*, OCDE, Paris.
- OCDE** (2001b), *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE – Édition 2001*, OCDE, Paris.
- OCDE** (2003a), *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE – Édition 2003*, OCDE, Paris.
- OCDE** (2003b), *Les sources de croissance économique dans les pays de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE** (2004a), *Apprendre aujourd'hui, réussir demain – Premiers résultats de PISA 2003*, OCDE, Paris.

- OCDE (2004b), *Résoudre des problèmes, un atout pour réussir – Premières évaluations des compétences transdisciplinaires issues de PISA 2003*, OCDE, Paris.
- OCDE (2004c), *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE – Édition 2004*, OCDE, Paris.
- OCDE (2004d), *Enseignement supérieur : Internationalisation et commerce*, OCDE, Paris.
- OCDE (2005a), *Tendances des migrations internationales – Édition 2004*, OECD, Paris.
- OCDE (2005b), *School Factors Related to Quality and Equity*, OCDE, Paris.
- OCDE (2005c), *PISA 2003 Technical Report*, OCDE, Paris.
- OCDE (2005d), *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE – Édition 2005*, OCDE, Paris.
- OCDE (2005e), *Are Students Ready for a Technology-Rich World? What PISA Studies Tell Us*, OCDE, Paris.
- Ready, D.D., V.L. Lee et K.G. Welner (2004), "Educational Equity and School Structure: School Size, Overcrowding, and Schools-within-Schools", *Teachers College Record*, Vol. 10, No. 106, pp. 1989-2014.
- Rudd, R.E., B.A. Moeykens et T.C. Colton (1999), "Health and Literacy: A Review of Medical and Public Health Literature", in J. Comings., B. Garners et C. Smith. (éds.), *Annual Review of Adult Learning and Literacy*, Jossey-Bass, New York.
- Schleicher, A. (2006), "The Economics of Knowledge: Why Education Is Key for Europe's Success", Lisbon Council Policy Brief, The Lisbon Council absl, Bruxelles.
- Schleicher, A. et K. Tremblay (2006), "Dragons, Elephants and Tigers: Adjusting to the New Global reality", in *Challenge Europe*, European Policy Centre, Bruxelles.
- Sianesi, B. et J. Van Reenan (2003), "The Returns to Education: Macroeconomics", *The Journal of Economic Surveys*, Vol. 17, No. 2, Blackwell Publishing Ltd., Oxford, pp. 157-200.
- Tremblay, K. (2005), "Academic Mobility and Immigration", *Journal of Studies in International Education*, Vol. 9, No. 3, Association for Studies in International Education, Thousand Oaks, pp. 1-34.
- United States National Science Board (2003), *The Science and Engineering Workforce – Realizing America's Potential*, National Science Foundation, Washington, D.C.
- Wösmann, L. (2003), "Specifying Human Capital", *Journal of Economic Surveys*, Vol. 17, No. 3, Blackwell Publishing Ltd., Oxford, pp. 239-270.
- Zhen G. (2006), "First Results from a Survey on Chinese Students' Learning Time", Shanghai Jiao Tong University mimeo.

LISTE DES PARTICIPANTS À CETTE PUBLICATION

De nombreuses personnes ont participé à cette publication. La liste qui suit indique les noms des représentants nationaux, des chercheurs et des experts qui ont pris une part active aux travaux préparatoires de cette édition de *Regards sur l'éducation – Les indicateurs de l'OCDE 2006*.

L'OCDE tient à les remercier pour leur précieuse collaboration.

Coordinateurs nationaux

Mme Barbara MEYER-WYK (Allemagne)	M. Antonio Giunta LA SPADA (Italie)
Mme Evelyn OBELE (Allemagne)	M. Kenji SAKUMA (Japon)
M. Brendan O'REILLY (Australie)	Mme Chun-Ran PARK (Corée)
M. Mark NÉMET (Autriche)	M. Jérôme LEVY (Luxembourg)
M. Dominique BARTHÉLÉMY (Belgique)	M. Rafael FREYRE MARTINEZ (Mexique)
Mme Maddy BOLLEN (Belgique)	M. Kjetil MÅSEIDE (Norvège)
Mme Orosinda Maria GOULART (Brésil)	M. David LAMBIE (Nouvelle Zélande)
M. Atilio PIZARRO (Chili)	M. Marcel SMITS VAN WAESBERGHE (Pays-Bas)
M. Ken THOMASSEN (Danemark)	M. Jerzy WISNIEWSKI (Pologne)
Mme Carmen MAESTRO MARTIN (Espagne)	M. João Trocado MATA (Portugal)
Mme Valena White PLISKO (États-Unis)	Mme Janice ROSS (Royaume-Uni)
Mme Sylvia KIMMEL (Estonie)	M. Mark AGRANOVITCH (Fédération de Russie)
M. Matti KYRÖ (Finlande)	M. Vladimír POKOJNÝ (République slovaque)
M. Claude SAUVAGEOT (France)	Mme Helga KOCEVAR (Slovénie)
M. Gregory KAFETZOPOULOS (Grèce)	M. Dan ANDERSSON (Suède)
Mme Judit KÁDÁR-FÜLÖP (Hongrie)	Mme Dominique Simone RYCHEN (Suisse)
M. Pat MAC SITRIC (Irlande)	M. Lubomír MARTINEC (République tchèque)
Mme Margrét HARÐARDÓTTIR (Islande)	M. Ibrahim Z. KARABIYIK (Turquie)
M. Yosef GIDANIAN (Israël)	

Groupe technique pour les statistiques et les indicateurs de l'enseignement

M. Heinz-Werner HETMEIER (Allemagne)	Mme Lynn BARR-TELFORD (Canada)
Mme Kirsten OTTO (Allemagne)	M. Eduardo CORREA (Chile)
M. Alexander RENNER (Allemagne)	Mr. Cesar MUÑOZ HERNANDEZ (Chile)
M. Ingo RUSS (Allemagne)	M. Leo JENSEN (Danemark)
M. Brendan O'REILLY (Australie)	M. Ken THOMASSEN (Danemark)
M. Adrian PAWSEY (Australie)	M. Fernando CELESTINO REY (Espagne)
Mme Sabine MARTINSCHITZ (Autriche)	M. Eduardo DE LA FUENTE (Espagne)
M. Wolfgang PAULI (Autriche)	M. Jesus IBANEZ MILLA (Espagne)
Mme Ann VAN DRIESSCHE (Belgique)	Mme Catherine FREEMAN (États-Unis)
M. Philippe DIEU (Belgique)	M. Thomas SNYDER (États-Unis)
Mme Nathalie JAUNIAUX (Belgique)	Mme Mary Ann FOX (États-Unis)
M. Liës FEYEN (Belgique)	Mme Birgitta ANDRÉN (EUROSTAT)
M. Guy STOFFELEN (Belgique)	M. Pascal SCHMIDT (EUROSTAT)
M. Raymond VAN DE SIJPE (Belgique)	M. Timo ERTOLA (Finlande)
M. Johan VERMEIREN (Belgique)	M. Miikka PAAJAVUORI (Finlande)
Mme Carmilva FLORES (Brésil)	M. Mika TUONONEN (Finlande)
M. Jean-Claude BOUSQUET (Canada)	M. Matti VÄISÄNEN (Finlande)

M. Jean-Michel DURR (France)
 Mme Michèle JACQUOT (France)
 Mme Christine RAGOUCY (France)
 Mme Vassilia ANDREADAKI (Grèce)
 M. Konstantinos STOUKAS (Grèce)
 M. Angelos KARAGIANNIS (Grèce)
 Mme Judit KOZMA-LUKÁCS (Hongrie)
 M. László LIMBACHER (Hongrie)
 Mme Mary DUNNE (Irlande)
 M. Muiris O'CONNOR (Irlande)
 Mme Ásta URBANCIC (Islande)
 M. Yosef GIDANIAN (Israël)
 Mme Dalia SPRINZAK (Israël)
 Mme Gemma DE SANCTIS (Italie)
 Mme Giuliana MATTEOCCI (Italie)
 Mme Maria Pia SORVILLO (Italie)
 M. Paolo TURCHETTI (Italie)
 Mme Nozomi HARAGUCHI (Japon)
 Mme Midori MIYATA (Japon)
 M. Tokuo OGATA (Japon)
 M. Jérôme LEVY (Luxembourg)
 Mme Manon UNSEN (Luxembourg)
 M. David VALLADO (Luxembourg)
 Mme Erika VALLE BUTZE (Mexique)
 Mme Marie ARNEBERG (Norvège)
 Mme Birgitta BØHN (Norvège)
 M. Kjetil DIGRE (Norvège)
 M. Geir NYGARD (Norvège)
 M. Terje RISBERG (Norvège)
 M. Paul GINI (Nouvelle Zélande)
 M. Marcel SMITS VAN WAESBERGHE (Pays-Bas)
 M. Dick TAKKENBERG (Pays-Bas)
 Mme Pauline THOOLEN (Pays-Bas)
 Mme Alina BARAN (Pologne)
 Mme Anna NOWOZYNSKA (Pologne)
 M. Jose PAREDES (Portugal)
 M. João PEREIRA DE MATOS (Portugal)
 M. Steve HEWITT (Royaume-Uni)
 M. Steve LEMAN (Royaume-Uni)
 Mme Natalia KOVALEVA (Fédération de Russie)
 M. Mark AGRANOVITCH (Fédération de Russie)
 Mme Alzbeta FERENCICOVÁ (République slovaque)
 M. Vladimir POKOJNY (République slovaque)
 Mme Elena REBROSOVA (République slovaque)
 Mme Helga KOCEVAR (Slovénie)
 Mme Tatjana SKRBEC (Slovénie)
 Mme Karin ARVEMO-NOTSTRAND (Suède)
 M. Henrik ENGSTROM (Suède)
 Mme Christina SANDSTROM (Suède)
 Mme Katrin HOLENSTEIN (Suisse)
 M. Vladimir HULIK (République tchèque)
 Mme Michaela KLENHOVÁ (République tchèque)
 M. Felix KOSCHIN (République tchèque)
 Mme Nilgün DURAN (Turquie)
 Mme Alison KENNEDY (UNESCO)

Réseau A sur les résultats de l'enseignement

Pays responsable : États-Unis
 Responsable du réseau : M. Eugene OWEN
 Mme Evelyn OBELE (Allemagne)
 Mme Kirsten OTTO (Allemagne)
 M. Botho PRIEBE (Allemagne)
 Mme Wendy WHITHAM (Australie)
 Mme Helene BABEL (Autriche)
 M. Jürgen HORSCHINEGG (Autriche)
 Mme Christiane BLONDIN (Belgique)
 M. Luc VAN DE POELE (Belgique)
 Mme Orosinda Maria GOULART (Brésil)
 M. Don HOIUM (Canada)
 Mme Tamara KNIGHTON (Canada)
 M. Jerry MUSSIO (Canada)
 Mme Mee-Kyeong LEE (Corée)
 M. Joern SKOVGAARD (Danemark)
 Mme Mar GONZALEZ GARCIA (Espagne)
 M. Ramon PAJARES BOX (Espagne)
 Mme Marit GRANHEIM (États-Unis)
 M. Jay MOSKOWITZ (États-Unis)
 Mme Elois SCOTT (États-Unis)
 Mme Maria STEPHENS (États-Unis)
 Ms Ritta LEHTOMAA (Finlande)
 M. Aki TORNBERG (Finlande)
 M. Thierry ROCHER (France)
 M. Panyotis KAZANTZIS (Grèce)
 Mme Zsuzsa HAMORI-VACZY (Hongrie)
 M. Gerry SHIEL (Irlande)
 M. Julius K. BJORNSSON (Islande)
 Mme Anna Maria CAPUTO (Italie)
 M. Ryo WATANABE (Japon)
 Mme Iris BLANKE (Luxembourg)
 M. Felipe Martinez RIZO (Mexique)
 Mme Anne-Berit KAVLI (Norvège)
 Mme Lynne WHITNEY (Nouvelle Zélande)
 Dr. Jules L. PESCHAR (Pays-Bas)
 Dr. Paul VAN OIJEN (Pays-Bas)
 Mme Glória RAMALHO (Portugal)
 M. Jason TARSH (Royaume-Uni)
 M. Vladislav ROSA (République slovaque)
 Mme Anna BARKLUND (Suède)
 Mme Anita WESTER (Suède)
 M. Erich RAMSEIER (Suisse)
 M. Lubomir MARTINEC (République tchèque)
 Mme Pavla ZIELENIECOVA (République tchèque)
 M. Sevki KARACA (Turquie)

Réseau B sur les résultats de l'enseignement et les résultats socio-économiques

Pays responsable : Suède	Mme Asta URBANCIC (Islande)
Responsable du réseau : M. Dan ANDERSSON	Mme Paola UNGARO (Italie)
Mme Christiane KRÜGER-HEMMER (Allemagne)	Mme Ikuko ARIMATSU (Japon)
Mme Oon Ying CHIN (Australie)	M. Jérôme LEVY (Luxembourg)
M. Brendan O'REILLY (Australie)	Mme. Astrid SCHORN (Luxembourg)
M. Mark NÉMET (Autriche)	M. Erik DAHL (Norvège)
Mme Ariane BAYE (Belgique)	Mme Anne-Brit UDAHL (Norvège)
Mme Isabelle ERAUW (Belgique)	M. Terje RISBERG (Norvège)
Mme Orosinda Maria GOULART (Brésil)	Mme Cheryl REMINGTON (Nouvelle Zélande)
M. Patrice DE BROUCKER (Canada)	M. Roy TJOA (Pays-Bas)
Mme Shannon DELBRIDGE (Canada)	M. Johan VAN DER VALK (Pays-Bas)
Mme Jihee CHOI (Corée)	M. Marcel Smits VAN WAESBERGHE (Pays-Bas)
M. Steffen BANG (Danemark)	Mme Malgorzata CHOJNICKA (Pologne)
Mme Raquel ÁLVAREZ-ESTEBAN (Espagne)	M. Jorge BARATA (Portugal)
Mme Lisa HUDSON (États-Unis)	M. David MCPHEE (Royaume-Uni)
M. Dan SHERMAN (États-Unis)	M. Stephen LEMAN (Royaume-Uni)
Mme Irja BLOMQVIST (Finlande)	M. Dan ANDERSSON (Suède)
Mme Aila REPO (Finlande)	Mme Anna JÖNSSON (Suède)
Mme Pascale POULET-COULIBANDO (France)	M. Kenny PETERSSON (Suède)
M. Nikolaos BILALIS (Grèce)	M. Russell SCHMIEDER (Suède)
M. Evangelos INTZIDIS (Grèce)	Mme Anna BORKOWSKY (Suisse)
Mme Éva TÓT (Hongrie)	Mme Zuzana POLAKOVA (République tchèque)
M. Philip O'CONNELL (Irlande)	M. Ali PANAL (Turquie)

Réseau C sur les caractéristiques des établissements et des systèmes d'enseignement

Pays responsable : Pays-Bas	M. Pat MAC SITRIC (Irlande)
Responsable du réseau : M. Jaap SCHEERENS	Mme Caterina VEGLIONE (Italie)
M. Gerd MÖLLER (Allemagne)	Mme Astrid SCHORN (Luxembourg)
M. Lars STAHRÉ (Australie)	M. Jean-Claude FANDEL (Luxembourg)
M. Christian KRENTHALLER (Autriche)	Mme Erika Valle BUTZE (Mexique)
M. Philippe DELOOZ (Belgique)	Mme Bodhild BAASLAND (Norvège)
Mme Ann VAN DRIESSCHE (Belgique)	M. Paul GINI (Nouvelle Zélande)
M. Peter VAN PETEGEM (Belgique)	Mme Maria HENDRIKS (Pays-Bas)
Mme Maria Aparecida CHAGAS FERREIRA (Brésil)	M. Marcel SMITS VAN WAESBERGHE (Pays-Bas)
Mme Orosinda Maria GOULART (Brésil)	M. Jerzy CHODNICKI (Pologne)
Mme Nelly McEWEN (Canada)	Mme Maria DO CARMO CLIMACO (Portugal)
Mme Sung Eun KIM (Corée)	M. Helder GUERREIRO (Portugal)
Mme Maria HRABINSKA (Commission Européenne)	M. Jason TARSH (Royaume-Uni)
M. Jørgen Balling RASMUSSEN (Danemark)	Mme Ulla LINDQVIST (Suède)
M. Ignacio ÁLVAREZ PERALTA (Espagne)	Mme Annika HAGLUND (Suède)
M. Joel SHERMAN (États-Unis)	M. Eugen STOCKER (Suisse)
Mme Kerry GRUBER (États-Unis)	Mme Michaela KLENHOVA (République tchèque)
M. Hannu-Pekka LAPPALAINEN (Finlande)	M. Lubomir MARTINEC (République tchèque)
Mme Dominique ALLAIN (France)	Mme Pavlina STASTNOVA (République tchèque)
M. Vassilios CHARISMIADIS (Grèce)	Mme Nilgün DURAN (Turquie)
Mme Anna IMRE (Hongrie)	Mme Alison KENNEDY (UNESCO)

Autres participants à cette publication

M. Donald HIRSCH (Consultant)
Mme Clémence LEROY LAFORGE (Éditrice)
Mme Fung-Kwan TAM (Mise en page)

AUTRES PUBLICATIONS DE L'OCDE

Where Immigrant Students Succeed: A Comparative Review of Performance and Engagement in PISA 2003

(Disponible uniquement en anglais)

ISBN 92-64-02360-7

Are Students Ready for a Technology-Rich World?: What PISA Studies Tell Us

(Disponible uniquement en anglais et en allemand)

ISBN 92-64-03608-3

Apprendre aujourd'hui, réussir demain: Premiers résultats de PISA 2003 (2004)

ISBN 92-64-00725-3

Résoudre des problèmes, un atout pour réussir: Premières évaluations des compétences transdisciplinaires issues de PISA 2003 (2004)

ISBN 92-64-00743-1

De l'école à la vie active: Une transition difficile pour les jeunes adultes peu qualifiés (2005)

(À paraître)

ISBN 92-64-00978-7

Analyse des politiques d'éducation – Édition 2005

(À paraître)

ISBN 92-64-02271-6

Guide OCDE pour l'établissement de statistiques de l'éducation internationalement comparables (2006)

(À paraître)

Completing the Foundation for Lifelong Learning: An OECD Survey of Upper Secondary Schools (2004)

(Disponible uniquement en anglais)

ISBN 92-64-10372-4

OECD Survey of Upper Secondary Schools: Technical Report (2004)

(Disponible uniquement en anglais)

ISBN 92-64-10572-7

Enseignement supérieur : Internationalisation et commerce (2004)

ISBN 92-64-01505-1

Nomenclature des systèmes d'éducation: Guide d'utilisation de la CITE-97 dans les pays de l'OCDE (1999)

ISBN 92-64-27037-X

Les publications de l'OCDE sont disponibles sur la Librairie en ligne de l'OCDE (www.oecdbookshop.org).

TABLE DES MATIÈRES

Noms des
indicateurs
de l'édition
2005

Avant-propos	3	
Éditorial	13	
Introduction	21	
Guide du lecteur	25	
CHAPITRE A LES RÉSULTATS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET L'IMPACT DE L'APPRENTISSAGE		
Indicateur A1 Niveau de formation de la population adulte	30	A1
Tableau A1.1a Niveau de formation de la population adulte (2004)	39	
Tableau A1.2a Population titulaire d'un diplôme égal ou supérieur au deuxième cycle du secondaire (2004)	40	
Tableau A1.3a Population ayant atteint une formation tertiaire (2004)	41	
Tableau A1.4 Répartition des titulaires d'un diplôme tertiaire CITE 5A/6 dans la population de l'OCDE (situation en 2004 et prévision pour 2014)	42	
Tableau A1.5 Niveau de formation exprimé en nombre moyen d'années de scolarité dans l'enseignement formel (2004)	43	
Indicateur A2 Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires	44	A2
Tableau A2.1 Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires (2004)	50	
Tableau A2.2 Taux d'obtention d'un diplôme de l'enseignement post-secondaire non tertiaire (2004)	51	
Indicateur A3 Taux de survie et de réussite dans l'enseignement tertiaire	52	A3
Tableau A3.1 Taux d'obtention d'un diplôme tertiaire (2000, 2004)	61	
Tableau A3.2 Taux de survie dans l'enseignement tertiaire (2004)	62	
Indicateur A4 Performances des jeunes de 15 ans en mathématiques	64	A4
Tableau A4.1 Pourcentage d'élèves à chaque niveau de compétence de l'échelle OCDE-PISA de culture mathématique (2003)	75	
Tableau A4.2 Score moyen et variance des scores sur les échelles OCDE-PISA de culture mathématique (2003)	76	
Tableau A4.3 Score moyen et répartition des scores sur les échelles OCDE-PISA de culture mathématique (2003)	77	
Indicateur A5 Variation inter- et intra-établissement des performances des jeunes de 15 ans en mathématiques	78	A6
Tableau A5.1 Variation inter- et intra-établissement des scores des élèves sur l'échelle de culture mathématique lors du cycle d'évaluation PISA 2003	84	
Indicateur A6 Les élèves de 15 ans situés au plus bas de l'échelle de compétence en mathématiques (2003)	86	
Tableau A6.1 Rapport de cotes (odds ratio) de la probabilité des scores les plus faibles en mathématiques chez les élèves dont le statut socio-économique est le plus faible et chez les élèves dont il est le plus élevé (2003)	96	

Tableau A6.2	Performance en lecture des élèves présentant les scores les plus faibles en mathématiques (2003).....	97	
Tableau A6.3	Performance en mathématiques des élèves présentant les scores les plus faibles en lecture (2003).....	98	
Indicateur A7	La différenciation institutionnelle, le statut socio-économique et la performance des élèves de 15 ans en mathématiques (2003)	100	
Tableau A7.1	Différenciation institutionnelle, variance de la performance des élèves en mathématiques et statut économique, social et culturel (SESC) (2003).....	108	
Indicateur A8	Taux d'emploi selon le niveau de formation	110	A8
Tableau A8.1a	Taux d'emploi et niveau de formation selon le sexe (2004).....	118	
Tableau A8.2a	Taux de chômage selon le niveau de formation et le sexe (2004)....	120	
Tableau A8.3a	Évolution du taux d'emploi selon le niveau de formation (1991-2004)	122	
Tableau A8.4a	Évolution du taux de chômage selon le niveau de formation (1991-2004)	124	
Indicateur A9	Le rendement de l'éducation : niveau de formation et revenus du travail	126	A9
Tableau A9.1a	Revenus relatifs de la population percevant des revenus du travail (sur l'année indiquée).....	142	
Tableau A9.1b	Écart de revenus entre les femmes et les hommes selon le niveau de formation (sur l'année indiquée).....	144	
Tableau A9.2a	Évolution des revenus relatifs du travail, selon le niveau de formation (1997-2004)	145	
Tableau A9.3	Évolution des écarts de revenus du travail entre les femmes et les hommes (1997-2004).....	146	
Tableau A9.4a	Répartition de la population âgée de 25 à 64 ans selon le niveau des revenus du travail et le niveau de formation (sur l'année indiquée)	148	
Tableau A9.4b	Répartition des hommes âgés de 25 à 64 ans selon le niveau des revenus du travail et le niveau de formation (sur l'année indiquée)	151	
Tableau A9.4c	Répartition des femmes âgées de 25 à 64 ans selon le niveau des revenus du travail et le niveau de formation (sur l'année indiquée)	154	
Tableau A9.5	Taux de rendement interne (TRI) privé à l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non tertiaires (CITE 3/4) (2003)	157	
Tableau A9.6	Taux de rendement interne (TRI) privé à l'obtention d'un diplôme de niveau tertiaire (CITE 5/6) (2003)	157	
Tableau A9.7	Taux de rendement interne (TRI) public à l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non tertiaires (CITE 3/4) (2003).....	158	

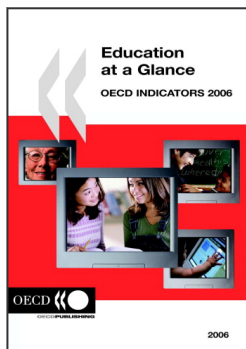
Tableau A9.8	Taux de rendement interne (TRI) public à l'obtention d'un diplôme de niveau tertiaire (CITE 5/6) (2003).....	158	
Indicateur A10	Le rendement de l'éducation : liens entre l'éducation, la croissance économique et les résultats sociaux	160	A10
Indicateur A11	Impact de l'évolution démographique sur l'offre d'éducation	172	
Tableau A11.1	Évolution démographique entre 2005 et 2015 et impact indicatif sur les dépenses d'éducation, les effectifs d'élèves/étudiants et le taux d'obtention d'un diplôme.....	178	
CHAPITRE B LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES INVESTIES DANS L'ÉDUCATION			
Indicateur B1	Dépenses d'éducation par élève/étudiant	182	B1
Tableau B1.1a	Dépenses annuelles au titre des établissements d'enseignement par élève/étudiant, tous services confondus (2003).....	200	
Tableau B1.1b	Dépenses annuelles au titre des établissements d'enseignement par élève/étudiant, tous services confondus, selon le type de programme (2003).....	201	
Tableau B1.1c	Dépenses annuelles par élève/étudiant au titre des services éducatifs, des services auxiliaires et de la R&D (2003).....	202	
Tableau B1.2	Répartition (en pourcentage) des dépenses au titre des établissements d'enseignement par rapport aux effectifs d'élèves/étudiants par niveau d'enseignement (2003).....	203	
Tableau B1.3a	Dépenses au titre des établissements d'enseignement par élève cumulées sur la durée théorique des études primaires et secondaires (2003).....	204	
Tableau B1.3b	Dépenses au titre des établissements d'enseignement par étudiant cumulées sur la durée moyenne des études tertiaires (2003).....	205	
Tableau B1.4	Dépenses annuelles au titre des établissements d'enseignement par élève/étudiant, tous services confondus, en proportion du PIB par habitant (2003).....	206	
Tableau B1.5	Variation des dépenses au titre des établissements d'enseignement par élève/étudiant en fonction de différents facteurs, tous services confondus, selon le niveau d'enseignement (1995, 2003).....	207	
Indicateur B2	Dépenses destinées aux établissements d'enseignement en pourcentage du Produit Intérieur Brut	208	B2
Tableau B2.1a	Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB, tous niveaux d'enseignement confondus (1995, 2000, 2003).....	220	
Tableau B2.1b	Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB, selon le niveau d'enseignement (1995, 2000, 2003).....	221	
Tableau B2.1c	Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB, selon le niveau d'enseignement (2003).....	222	

Tableau B2.2	Variation des dépenses au titre des établissements d'enseignement (1995, 2003).....	223	
Tableau B2.3	Variation des dépenses au titre des établissements d'enseignement (1995, 2000, 2001, 2002, 2003).....	224	
Indicateur B3	Investissement public et privé dans les établissements d'enseignement	226	B3
Tableau B3.1	Part relative des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, tous niveaux d'enseignement confondus (1995, 2003).....	235	
Tableau B3.2a	Part relative des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, exprimée en pourcentage, selon le niveau d'enseignement (1995, 2003).....	236	
Tableau B3.2b	Part relative des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement tertiaire, exprimée en pourcentage (1995, 2003).....	237	
Tableau B3.3	Évolution de la part relative des dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement tertiaire (1995, 2000, 2001, 2002, 2003).....	238	
Indicateur B4	Dépenses publiques totales d'éducation	240	B4
Tableau B4.1	Total des dépenses publiques d'éducation (1995, 2003).....	246	
Tableau B4.2	Répartition du total des dépenses publiques d'éducation (2003).....	247	
Indicateur B5	Frais de scolarité dans les établissements d'enseignement tertiaire et aides publiques aux étudiants et aux ménages	248	B5
Tableau B5.1	Estimation des frais de scolarité annuels moyens demandés dans les établissements d'enseignement tertiaire de type A (année scolaire 2003-2004).....	259	
Tableau B5.2	Subventions publiques aux ménages et autres entités privées, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB, pour l'enseignement tertiaire (2003).....	261	
Indicateur B6	Dépenses destinées aux établissements par catégorie de services et de ressources	262	B6
Tableau B6.1	Dépenses au titre des établissements par catégorie de services, en pourcentage du PIB (2003).....	270	
Tableau B6.2	Dépenses au titre des établissements d'enseignement par catégorie de ressources et par niveau d'enseignement (2003).....	271	
CHAPITRE C	ACCÈS À L'ÉDUCATION, PARTICIPATION ET PROGRESSION	273	
Indicateur C1	Espérance de scolarisation et de formation continue de l'enseignement primaire à la vie adulte	274	C1
Tableau C1.1	Espérance de scolarisation et de formation continue (2004).....	284	

Tableau C1.2	Taux de scolarisation selon l'âge (2004).....	285	
Tableau C1.3	Caractéristiques de la transition entre 15 et 20 ans, selon le niveau d'enseignement (2004).....	286	
Indicateur C2	La scolarisation dans l'enseignement secondaire et tertiaire	288	C2
Tableau C2.1	Taux d'accès à l'enseignement tertiaire et répartition des nouveaux inscrits selon l'âge (2004).....	298	
Tableau C2.2	Espérance de scolarisation et variation des effectifs dans l'enseignement tertiaire (2004).....	299	
Tableau C2.3	Effectifs de l'enseignement tertiaire selon le type d'établissement et le mode de fréquentation (2004).....	300	
Tableau C2.4	Effectifs de l'enseignement primaire et secondaire selon le type d'établissement et le mode de fréquentation (2004).....	301	
Tableau C2.5	Répartition des effectifs scolarisés dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (2004).....	302	
Indicateur C3	La mobilité internationale des étudiants	304	C3
Tableau C3.1	Étudiants en mobilité et étudiants étrangers dans l'enseignement tertiaire (2000, 2004).....	327	
Tableau C3.2	Répartition des étudiants en mobilité et des étudiants étrangers dans l'enseignement tertiaire, selon le pays d'origine (2004).....	328	
Tableau C3.3	Répartition des ressortissants d'un pays inscrits dans l'enseignement tertiaire à l'étranger, selon le pays d'accueil (2004).....	332	
Tableau C3.4	Répartition des étudiants en mobilité et des étudiants étrangers selon le niveau et le type de programme tertiaire (2004).....	334	
Tableau C3.5	Répartition des étudiants en mobilité et des étudiants étrangers selon le domaine d'études (2004).....	335	
Tableau C3.6	Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement tertiaire en dehors de leur pays d'origine (de 2000 à 2004).....	336	
Tableau C3.7	Pourcentage des diplômes de niveau tertiaire décernés à des étudiants en mobilité et à des étudiants étrangers (2004).....	337	
Indicateur C4	La formation et l'emploi des jeunes	338	C4
Tableau C4.1a	Estimation du nombre d'années en formation et hors formation chez les jeunes de 15 à 29 ans (2004).....	347	
Tableau C4.2a	Pourcentage de jeunes en formation et hors formation (2004).....	349	
Tableau C4.3	Pourcentage de jeunes chômeurs non scolarisés dans la population (2004).....	351	
Tableau C4.4a	Variation du pourcentage de jeunes en formation et hors formation (1995-2004).....	353	
Indicateur C5	L'apprentissage chez les adultes	358	C6
Tableau C5.1a	Taux de participation à des activités de formation continue non formelle liée à l'emploi et estimation du nombre d'heures consacrées à celle-ci, selon le niveau de formation (2003).....	365	

Tableau C5.1b	Estimation du nombre d'heures de formation continue non formelle liée à l'emploi, tous niveaux de formation confondus, selon le sexe (2003).....	367	
Tableau C5.1c	Estimation du nombre d'heures de formation continue non formelle liée à l'emploi, selon le niveau de formation (2003).....	369	
CHAPITRE D ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ORGANISATION SCOLAIRE			
		371	
Indicateur D1	Temps total d'instruction prévu dans l'enseignement primaire et secondaire	372	D1
Tableau D1.1	Nombre d'heures d'instruction obligatoire et prévue dans les établissements publics (2004).....	381	
Tableau D1.2a	Temps d'instruction par matière en pourcentage du temps total d'instruction obligatoire des élèves de 9 à 11 ans (2004).....	382	
Tableau D1.2b	Temps d'instruction par matière en pourcentage du temps total d'instruction obligatoire des élèves de 12 à 14 ans (2004).....	383	
Indicateur D2	La taille des classes et le nombre d'élèves/étudiants par enseignant	384	D2
Tableau D2.1	Taille moyenne des classes, par type d'établissement et par niveau d'enseignement (2004).....	395	
Tableau D2.2	Nombre d'élèves/étudiants par enseignant dans les établissements d'enseignement (2004).....	396	
Tableau D2.3	Nombre d'élèves/étudiants par enseignant par type d'établissement (2004).....	397	
Indicateur D3	Le salaire des enseignants	398	D3
Tableau D3.1	Salaire des enseignants (2004).....	410	
Tableau D3.2a	Critères d'ajustement du salaire de base des enseignants dans les établissements publics (2004).....	412	
Tableau D3.2b	Critères d'ajustement du salaire de base des enseignants octroyés par les chefs d'établissement dans les établissements publics (2004).....	414	
Tableau D3.2c	Critères d'ajustement du salaire de base des enseignants octroyés par les autorités locales ou régionales dans les établissements publics (2004).....	416	
Tableau D3.2d	Critères d'ajustement du salaire de base des enseignants octroyés par les autorités nationales dans les établissements publics (2004).....	418	
Tableau D3.3	Évolution du salaire des enseignants (1996 et 2004).....	420	
Indicateur D4	Charge d'enseignement et temps de travail des enseignants	422	D4
Tableau D4.1	Organisation du temps de travail des enseignants (2004).....	431	
Indicateur D5	L'accessibilité et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication	432	
Tableau D5.1	Moyenne des différents types de ressources en TIC dans les établissements d'enseignement secondaire et pourcentage des divers types d'ordinateurs dans le parc informatique de l'établissement (2003).....	441	

Tableau D5.2	Pourcentage d'élèves inscrits dans un établissement secondaire où, selon le chef d'établissement, l'enseignement est affecté par une pénurie de ressources TIC (2003).....	442
Tableau D5.3	Pourcentage d'élèves de 15 ans utilisant un ordinateur à la maison, à l'école ou ailleurs, selon la fréquence d'utilisation (2003).....	444
ANNEXE 1	Caractéristiques des systèmes éducatifs	445
Tableau X1.1a	Âges typiques d'obtention d'un diplôme du deuxième cycle du secondaire	446
Tableau X1.1b	Âges typiques d'obtention d'un diplôme post-secondaire non tertiaire.....	447
Tableau X1.1c	Âges typiques d'obtention d'un diplôme de niveau tertiaire.....	448
Tableau X1.2a	Année scolaire et année budgétaire utilisées pour le calcul des indicateurs.....	449
Tableau X1.2b	Année scolaire et année budgétaire utilisées pour le calcul des indicateurs.....	450
Tableau X1.3	Récapitulatif des conditions d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires (CITE 3).....	451
ANNEXE 2	Statistiques de référence	455
Tableau X2.1	Vue d'ensemble des principales variables relatives au contexte économique (période de référence : année civile 2003, prix courants de 2003).....	456
Tableau X2.2	Statistiques de référence (période de référence : année civile 2003, prix courants de 2003).....	457
Tableau X2.3	Statistiques de référence (période de référence : année civile 1995, prix courants de 1995).....	458
Tableau X2.4	Dépenses annuelles au titre des établissements d'enseignement par élève/étudiant, tous services confondus (2003).....	459
Tableau X2.5	Dépenses annuelles au titre des établissements d'enseignement par élève/étudiant, tous services confondus (2003).....	460
Tableau X2.6a	Statistiques de référence utilisées dans le calcul de la rémunération des enseignants, selon le niveau d'enseignement (1996, 2004).....	461
Tableau X2.6b	Statistiques de référence utilisées dans le calcul de la rémunération des enseignants (1996, 2003).....	463
Tableau X2.6c	Salaires des enseignants (2004).....	464
ANNEXE 3 (Sources, méthodes et notes techniques)		467
Références		469
Liste des participants à cette publication		471
Autres publications de l'OCDE		475



Extrait de :
Education at a Glance 2006
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/eag-2006-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2006), « Frais de scolarité dans les établissements d'enseignement tertiaire et aides publiques aux étudiants et aux ménages », dans *Education at a Glance 2006 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/eag-2006-17-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.